

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	- (1997)
Heft:	95
 Artikel:	Votre argent
Autor:	Alliaume, Philippe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-847789

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toujours dans la ligne d'un journal au service de ses lecteurs, il a semblé au Messager Suisse qu'une rubrique traitant de vos finances personnelles permettrait de répondre aux questions que vous vous posez sous diverses formes.

PAR PHILIPPE ALLIAUME

En ce début d'année, il est de tradition de faire un point sur les nouveautés fiscales. Au-delà des mesures dont les médias se sont largement fait l'écho, il nous a semblé intéressant de prendre un peu de recul sur la situation.

Comme vous le savez, il n'y a pas de bon ni de mauvais placement. Avant de prendre une décision, il est nécessaire d'avoir les idées claires sur plusieurs aspects. Tout d'abord, il faut s'assigner un objectif de gestion (obtenir des revenus, faire fructifier un capital, préparer un investissement immobilier ou autre, arrondir sa retraite, préparer une transmission, aider ses enfants...). Ensuite il est indispensable de se fixer un horizon de temps. En effet, le meilleur des placements à long terme peut s'avérer une catastrophe si l'on est contraint de le vendre trop tôt. Enfin, il faut étudier de manière globale ses revenus et ses placements de manière à les diversifier et les équilibrer. Ceci n'est jamais que la traduction financière de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Enfin, une fois que l'on s'est assigné une stratégie et un objectif, il faut en mesurer les résultats et s'y tenir, la superposition de conseils et de décisions issus de diverses sources étant aussi dangereuse pour votre portefeuille que la prise simultanée de prescriptions non coordonnées issues de médecins différents pour votre santé.

Longtemps, en France comme dans de nombreux pays à économie administrée, les incitations fiscales ont été un puissant volant d'orientation des placements, au mépris le plus souvent des lois

économiques fondamentales. Combien d'épargnants ont fait de mauvais placements attirés par une réduction fiscale vite effacée par une rentabilité insuffisante. Mais depuis quelques mois, le programme d'économies de l'Etat s'attaque progressivement à toutes ces niches. A quelque chose malheur est bon, on s'intéresse de nouveau à la rentabilité intrinsèque des placements.

Comme la courbe des taux s'est simultanément redressée et a repris sa forme « normale », oubliée depuis de nombreuses années, on est de retour dans la configuration où les placements sont d'autant plus rémunérateurs qu'ils sont plus risqués et qu'ils représentent un engagement à long terme. Par ailleurs, la chute des taux à court terme a provoqué un juste rééquilibrage d'intérêt en faveur de l'argent qui travaille au détriment de l'argent qui dort.

Fin du règne des SICAV monétaires

Enfin, financement de la sécurité sociale et des retraites oblige, la fiscalité des revenus tend à s'équilibrer entre revenus du patrimoine et revenus du travail. Dès le 1^{er} janvier, et rétroactivement pour certains d'entre eux, la CSG et la CRDS voient leur assiettes alignées (tous les revenus du patrimoine y compris les contrats d'assurance vie, les PEA, les PEP, les PEL, les CEL y sont soumis... n'y échappent pour le moment que le livret A et ses deux succédanés bancaires, le Codevi et le Livret Jeune, mais au prix d'une récente et forte baisse de taux).

Fini donc le temps où les SICAV monétaires tendaient à devenir placement à tout faire (songez

d'ailleurs à les arbitrer. Malgré la chute du rendement, les banques continuent à prélever des frais de gestion et parfois de garde qui peuvent en faire de très mauvais placements). Fini aussi le temps où l'on souscrivait n'importe quel placement de type assurance vie pour gagner 1 000 francs d'impôts. L'assurance vie reste une enveloppe fiscalement très favorisée, mais nécessite de souscrire de bons contrats, la réduction d'impôt ne suffisant plus à masquer les mauvaises performances des contrats mal gérés.

Si l'on excepte l'assurance vie, qui permet de se constituer un capital à long terme et de le transmettre, et les mesures très spéciales destinées aux très haut revenus (loi Pons, loi Malraux, SOFICA, Quirats...), les incitations fiscales se concentrent maintenant sur l'immobilier afin de tenter de sortir ce secteur de la morose spirale où il s'enferme depuis le début des années 1990. L'une des dernières nouveautés de 1996 est la loi Périsso, du nom du ministre qui l'a inventée.

Cette loi présente une particularité très intéressante, à savoir de permettre pour la première fois à un particulier d'amortir son investissement comme une entreprise l'aurait fait. Sous certaines conditions, c'est 40% de l'investissement qui peut être amorti les quatre premières années, puis 40% de plus les vingt ans suivants.

Mais là encore on est conduit, si l'on ne veut pas faire de mauvaises affaires, à garder un œil sur la réalité économique des choses. Si des montages très astucieux permettent de défiscaliser des revenus fonciers existants, et de générer une forte

Suite en page 13

En Bref

CLAUDE NICOLLIER DISTINGUÉ

Le prix Max-Petitpierre 1996 a été remis à l'astronaute Claude Nicollier, pour sa contribution au rayonnement de la Suisse. Claude Nicollier est ensuite reparti pour Houston (Texas), où il dirige une équipe travaillant sur la robotique spatiale.

L'astronaute suisse a commencé sa carrière en tant que pilote militaire, avant de prendre les commandes des avions de ligne de Swissair. Il est aujourd'hui spécialiste des missions spatiales à la NASA.

PLUS DE LIBRAIRIE FRANCOPHONE À BERNE

Les romands de la capitale fédérale ont du renoncer à la seule librairie véritablement francophone de Berne. Payot Naville Distribution ayant décidé la fermeture de sa succursale bernoise pour des problèmes de rentabilité, la seule librairie Payot de Suisse alémanique reste celle de Zurich.

BÂLE BAPTISE SES HIPPOCAMPES

Le vivarium du zoo de Bâle a fêté son 25^e anniversaire avec une grande première : la naissance d'une quarantaine d'hippocampes de Méditerranée. Contrairement à leurs cousins des zones tropicales, les hippocampes de Méditerranée se reproduisent très difficilement en captivité. Minuscules à la naissance, les petits nécessitent une nourriture spéciale pour grandir et atteindre leur taille adulte de 7 cm.

FRIBOURG :

RÉNOVATION DU FUNICULAIRE

Créé en 1899, le funiculaire de Fribourg sera rénové pour 2 millions de francs suisses. Hors service depuis octobre 1996 à la suite d'une rupture d'essieu, le funiculaire pourra ainsi fêter dans deux ans son centième anniversaire, dans un état rutilant. L'électrification de la ligne avait été envisagée, mais la ville tient à conserver

les deux voitures du funiculaire en état, car elles font partie du patrimoine de la cité des Zaehringen.

GENÈVE :

LES PSYCHIATRES DÉBORDÉS

Depuis les années 80, le nombre de consultations en psychiatrie a quasiment quadruplé à Genève, passant de 50 000 en 1983 à 180 000 en 1993. Le nombre de spécialistes, lui, a augmenté de 73 à un peu plus de 200, et leurs salles d'attente sont toujours pleines. Si la crise économique semble la première responsable de cet état de fait, les psychiatres veulent en savoir plus, et lancent une vaste enquête.

ENERGIE :

L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ MAJORITAIRE

La plupart des 208 barrages d'accumulation ou au fil de l'eau servent à la production hydro-électrique, tandis que les autres ont différentes fonctions, telles l'irrigation, l'alimentation en eau potable, la protection contre les crues ou la constitution d'un biotope. En 1995, les centrales d'accumulation et les centrales au fil de l'eau ont fourni environ 59% de l'électricité produite en Suisse. Le reste a été produit par les centrales nucléaires (39%) et les centrales thermiques (2%).

IMMOBILIER : DES PRIX EN BAISSE

La chute des prix de l'immobilier s'est encore accentuée ces derniers mois en Suisse, si l'on se réfère à une étude menée par un institut zurichois à partir des offres publiées dans la presse. Le prix de vente des maisons individuelles a baissé de 12% en moyenne au cours de l'année 1996, et de 30% depuis 5 ans. Une situation qui s'explique largement par la surabondance de l'offre : on recensait, à la fin de l'année dernière, 134 000 logements à louer et 37 000 à vendre dans toute la Suisse.

Votre argent (suite)

réduction d'impôt tout en faisant payer les échéances de l'emprunt par les loyers de l'appartement, il faut garder à l'esprit que, au delà du paramétrage financier de l'opération, il s'agit d'un logement qui doit être de qualité, conforme aux besoins de la ville où il se situe (petites surfaces dans les villes étudiantes et jeunes, plus grandes surfaces dans les villes où elles sont rares à la location...) et surtout, qui doit être loué. On a vite tendance à s'enflammer pour un tableau d'économies fiscales habilement présenté par un marchand d'immobilier déguisé en conseiller fiscal, en oubliant que si les échéances et les charges sont certaines, les loyers sont parfois plus problématiques. Une seule chose est sûre, cette mesure est limitée à 1998 et impacte vos impôts prorata temporis. Il importe donc de bien se décider, mais de se décider vite.

Vous pouvez adresser vos questions et suggestions à « Rubrique Votre argent, Philippe Alliaume, Le Messager Suisse, 41 Avenue George V, 75008 Paris ».

Nous ne pouvons vous promettre de répondre personnellement à chacun d'entre vous, mais nous publierons des extraits des questions et réponses d'intérêt général.

Dans nos prochains numéros et en fonction de vos demandes nous traiterons de l'assurance vie ; l'épargne en vue de la retraite ; une bonne structure de portefeuille pour chaque âge de la vie ; un compte en Suisse pour qui et pour quoi faire ; Comment préparer un retour en Suisse ; l'AVS ; fiscalité suisse et française, similitudes et différences.